SECTION DES ALPES MARITIMES
BUREAU FO-TG AM : TEL : 04 92 17 60 59
http://www.fo-dgfip-sd.fr/006/

C.T.P.D. du 22 février 2010

Déclaration liminaire de la délégation **FO**

Monsieur le Président,

Loin d'être désintéressé des points inscrits à l'ordre du jour de ce CTPD, la délégation FO a tenu à vous alerter sur certains propos, dits ou écrits par notre Ministre de Tutelle, Mr Woerth.

Il est inacceptable qu'un Ministre d'Etat puisse dire qu'un fonctionnaire qui refuserait 3 offres d'emplois dans le cadre de la loi sur la mobilité le ferait au motif qu'il n'a pas envie de travailler.

La campagne récurrente anti-fonctionnaire a repris cours et ce procès d'intention est indigne d'un Ministre de la République.

Monsieur le Président, en tant que principal responsable du ministère dans notre département, la délégation FO vous demande de signifier notre indignation dans le cadre de cette instance officielle qu'est le CTP.

Nous réitérons à cette occasion notre revendication de retrait de cette loi qui remet en cause le statut de la Fonction Publique, protecteur des personnels mais également des usagers au travers de la neutralité qu'il garantit.

1° Approbation des procès-verbaux des CTPL des 15 septembre et 15 octobre 2009.

PV du **15 septembre 2009**, **FO** approuve le PV sous réserve des modifications demandées par la CGT
FO approuve le PV du **15octobre 2009**

2° Création du SIP de Cagnes sur Mer.

Le SIP de Cagnes sur Mer sera créé au 1er avril 2010, formé de la réunion de la trésorerie de Cagnes sur Mer spécialisée « Impôt » et du Centre des impôts de Cagnes.A la suite de l'harmonisation des circonscriptions territoriales, le SIP de Cagnes n'aura pas de trésorerie de proximité. Il reprendra l'ensemble des missions de la trésorerie et du CDI de Cagnes et sera installé dans les locaux de l'actuel CDI après réalisation de travaux. Il regroupera les personnels de la trésorerie et du CDI…La Trésorerie de Cagnes sera fermée deux jours pour pouvoir emménager dans le SIP

Suite à une pétition signée par la quasi totalité des agents du site, **FO** est intervenu sur les travaux et leurs conséquences sur les conditions de travail des agents, nuisances sonores, poussières, dégradations de véhicules et vols…Malgré le protocole bruit, les travaux de marteaux piqueurs, de perceuses ont souvent lieu avant 16 heures, il semble que l'entrepreneur ne tienne pas compte des rappels à l'ordre de l'Administration.

La Direction répond qu'elle essaie de faire appliquer le protocole bruit, début des travaux bruyants à 16 heures, que chaque soir il y a un nettoyage sur le site de Cagnes/mer..

Pour **FO** il est inadmissible que ces situations se retrouvent à chaque fois qu'il y a des travaux : Antibes, Grasse, Delille, Cadeï et bientôt L'HdF de Thiers. De plus, au vu de l'harmonisation des circonscriptions du SIP de Cagnes et du transfert de charges du CDI de Valbonne et de la trésorerie de Vence, on peut se faire du souci pour ces 2 structures.

L'administration répond, qu'il a été donné des charges nouvelles à la Trésorerie de Vence, qu'elle est pérenne…jusqu'en 2012 tout comme les CDI orphelins..

Il a été soulevé le problème du déménagement du **CDIF** de Cadeï, les contribuables n'ont pas été avertis, ils ont été accueillis dans de mauvaises conditions, l'informatique ne marchait pas etc..

M. **PEICLIER** prend la parole, parle de CADEÏ, ce sera un immeuble entièrement rénové, étanchéité, chauffage/climatisation, fenêtres, désamiantage …Il y aura un accueil digne de ce nom. Le Directeur Départemental des Finances Publiques a rencontré le maire de Nice et a obtenu que les contribuables allant à Cadéï aient une franchise sur le tarif du nouveau parking municipal lorsqu'il sera ouvert….

Il y a des nuisances, hélas on ne peut les éviter, les gestionnaires de sites doivent être vigilants et rappeler à l'ordre les entrepreneurs…entrepreneurs qui savent que nous sommes pressés…qu'il y a des pénalités de retard prévues..

Pour le **CDIF**, il y a eu manque d'anticipation, mais M. PEICLIER n'est pas sûr qu'une annonce dans la presse soit lue par tous les contribuables…Pour lui il y a des dégâts collatéraux, mais il y en a *tous les jeudis et vendredis.*

VOTE sur le SIP de Cagnes/mer **FO** : contre

3° Horaires variables du SIP de Cagnes sur Mer, du SIP de Grasse, du Pôle de recouvrement spécialisé (PRS), de la DDFIP (immeuble de Delille et Durante). Modification des horaires variables de la trésorerie de Nice la Plaine. Modification des heures d'ouverture au public de la trésorerie de Breil sur Roya et Tende.

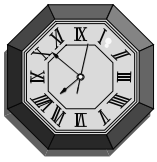

Après examen des protocoles proposés, **FO** a demandé et obtenu que le seul choix proposé ne se limite pas à ¼ d'heure de décalage le midi.
IL y aura bien pour **Cagnes/mer** une possibilité avec une plage variable qui se termine à 19 heures au lieu de 18h30
Pour Breil et Tende, il est déplorable de constater que le seul moyen pour le chef de poste et les agents d'assurer leurs missions correctement est la fermeture au public 3 demi-journées par semaine. L'administration indique que dans les petits postes il y a peu de public. Pour **FO,** c'est un net recul du service public et un échec pour l'administration et sa politique de suppressions d'emplois.

VOTE Nice la Plaine : **FO** : POUR puisque c'est à la demande des agents
SPI, DDFIP, PRS **FO** : Contre puisque contre la fusion
Breil/Roya et Tende **FO** : abstention pour les raisons indiquées un peu plus haut

4° Le Budget prévisionnel 2010.

Des chiffres, des montants parfois pharaoniques, où l'on se rend compte que la fusion a un coût, notamment en matière immobilière ! 430000€ pour le SIP d'Antibes, 680000 pour celui de Grasse, 900000 pour Cagnes, 320000 pour Thiers et 2 700 000 pour Cadeï, sans compter les travaux plus que nécessaires de désamiantage, d'étanchéité et de changement des ouvrants sur différents sites prévus dans le plan de relance
Le serpent de mer : le nettoyage, que ce soit à l'ex DGI ou à l'ex DGCP est mal fait…A une réflexion de **FO** demandant ironiquement de faire appel à l'entreprise de nettoyage de Bercy, M. PEICLIER a tout de suite répondu que ce n'était pas mieux au Ministère, *et si l'entrepreneur est convoqué, il licencie sur l'heure la femme de ménage…*
Il constate que partout il y a un important manque de propreté, d'hygiène et ce n'est pas acceptable mais que nous sommes tenus par un marché national!
FO regrette que le cahier des charges des entreprises de nettoyage ne soit pas disponible, que le CHS n'en ait pas un exemplaire
M. PEICLIER promet qu'il sera transmis,

Nous avons donc ce choix : ou bien travailler dans des locaux sales, ou bien être responsables du licenciement éventuel du personnel de ménage…..
Et si tout simplement l'administration payait le juste prix pour des prestations correctes……..On peut rêver…….

5° Questions diverses.

En réponse à **FO** à propos des CDI orphelins, M. PEICLIER répond que leur avenir sera connu après 2012, après la fin de la fusion …Deux sites sont bien ciblés ROANNE et CANNES …Cela nous fait bien plaisir pour Roanne mais quid du Cannet et de Valbonne ?
Et quid de la trésorerie spécialisée recouvrement de Mandelieu ?

Nous avons dénoncé les moyens déployés pour la venue du DG, M. Parini à Marseille pour la restitution du DOS : remboursement des déplacement en voiture perso, remboursement de la chambre d'hôtel éventuelle. A coté de çà, les collègues qui sont convoqués à un oral de concours le matin en dehors du département payent l'hôtel de leur poche. Plus généralement, les frais ne sont remboursés que sur la base des transports en commun… Il n'y a pas le TRAM dans tout le département…

FO s'inquiète d'AGORA, nouveau système de gestion des congés, des horaires variables… s'étonne qu'il faille deux cartes à Delille, une pour rentrer dans le bâtiment, une autre pour pointer ; à l' heure des nouvelles technologies, on n'est pas capable de garder une seule carte !
L'administration précise que deux pointeuses seront mises au rez-de-chaussée afin de tenir compte des personnes handicapées, une autre au 6ème étage et plus tard une au Restaurant Administratif.

FO s'interroge sur la date effective de mise en place des nouveaux horaires variables : La circulaire du 6 mai 2009 était claire à ce sujet, dans les départements fusionnés au 2ème semestre 2009, ce qui est notre cas, les nouveaux protocoles doivent s'appliquer au 1er janvier 2010. Tous ceux qui auraient été écrétés à tort par rapport à ces nouveaux horaires peuvent en demander la rectification.

FO s'étonne que seules 10 personnes sur 27 soient venues à la réunion sur l'évacuation du bâtiment…***d'autant que les règles d'évacuation et de rassemblement sont modifiées*** …

Du 7ème étage au 4ème étage, l'évacuation se fera par les Douanes et le point de rassemblement sera pour le personnel de ces étages Place Wilson

M. PEICLIER juge inadmissible ces absences et saisira le président du CHS sur le sujet…

FO demande que les nouvelles mesures d'évacuation de la direction soient rapidement communiquées à l'ensemble des agents et qu'un exercice soit effectué dans la foulée.
D'une manière générale, en cette période de fusion, il est important que dans toutes les structures ayant subi des travaux ou des mouvements de personnel conséquents, des exercices d'évacuation soient mis en place
M. PEICLIER s'est montré TRES sensible sur le sujet, il a conscience de la gravité, de l'importance des consignes de sécurité et approuve notre position sur les exercices d'évacuation.

Fin de la réunion 17h00

Représentants FO

P. CINQ-G.COCHET-JM. GILABERT- J KORKUT -V. ROMAND- J.VERPLAETSE-